

CONDITIONS PARTICULIÈRE DE VENTE

Compositions du prix :

Nos tarifs s'entendent TTC.

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Ils comprennent :

** Aucun frais de déplacement si inférieur à 50 km départ du Taillan-Médoc

** Nos prix sont valable pour un minimum de 100 personnes (adultes)

** La nourriture selon la formule choisie

** Le Matériel nécessaire à la bonne réalisation de la réception. Hors table et chaise.

** Le personnel

** Le nappage et les serviettes en tissu blanches

** Le pain

** La vaisselle, verrerie et couvert

Ne sont pas compris : la gestion des bouteilles vides et les déchets sur place. Les tables et chaises pour le cocktail et le repas.

Nous assurons les prestations jusqu'aux horaires indiquées, passé ce délai, le tarif de l'heure sera facturée 35.00 € TTC par personnel de service, y compris pour le rangement de la salle ou l'attente de rangement de la sono ou orchestre.

- Toute heure entamé est due. Départ des cuisiniers 00h00, au-delà, 48.00 € TTC de l'heure.

- Le client s'engage à remettre dans les paniers à sa disposition les verres qui restent sur table et à plier le nappage qui doit être déposé sur la palette après le départ de l'équipe (sauf si option rangement prévue). Tout manquement à cette tâche, entraînera des heures supplémentaires facturées le Lundi lors du rangement.

Livraison du matériel et retour matériel :

Ce service est chiffré dans les conditions normales d'accessibilité. La livraison ou la reprise du matériel inclus une facturation en sus. Le matériel sera livré par notre prestataire loueur en fonction de l'évènement.

Condition de paiement :

Toute confirmation de commande devra être accompagnée d'un

chèque d'acompte de 30% du montant total qui ne sera en toute circonstance de part, non remboursé. 2 ème acompte de 50% de la somme totale de votre facture un mois avant le mariage. Le solde comptant 48 heures avant la réception sur présentation de la facture.

Tout manquement à ces actes pourrait entraîner un dysfonctionnement de votre prestation.

Si annulation de votre mariage un mois avant la date prévue, la totalité du devis vous sera demandée pour règlement.

Nombre de convives :

La confirmation du nombre d'invités doit nous parvenir par mail ou courrier 4 jours à l'avance, pour la facturation. Passé ce délai, le nombre fixé sera facturé.

Pertes et casses :

Pour la mise à disposition de matériel, une caution de 1500.00 € vous sera demandée. Les pertes et casses sont de l'entière responsabilité du client. Tout matériel dégradé sera facturé selon le barème en vigueur .

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord ») et cachet commercial.

Framboise Mangue Traiteur 7 Allée Baudelaire 33 200

Le-Taillan-Medoc Numéro SIRET 510 845 894 00

APE 5621Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

1 - Contenu et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente détaillent les droits et obligations de Monsieur Moïse NSOKE HEUBIHA exerçant sous l'enseigne FRAMBOISE MANGUE (ci-après le « Prestataire »), société en nom personnel immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 510 845 894, dont le siège social est 6, rue Antonin Larroque – 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES, ainsi que les droits et obligations du Client (Professionnel ou Consommateur) dans le cadre des produits, notamment les paniers repas Sawa Toqué, (ci-après le ou les « Produit(s) ») et/ou des prestations fournis par le Prestataire (ci-après la ou les « Prestation(s) »), tels que décrits sur son site Internet accessible à l'adresse www.framboisemangue-traiteur.fr.

Tout Produit fourni et/ou toute Prestation réalisée par le Prestataire implique donc, dès la validation d'une commande par téléphone ou via le site Internet du Prestataire ou, selon le type de Prestation, la signature d'un devis, la connaissance préalable et l'adhésion sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévalent sur tout autre document, notamment sur toutes conditions générales d'achat qui seront donc inopposables au Prestataire, à défaut d'acceptation, même si il en a eu connaissance.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services et les avoir acceptées préalablement à sa commande ou à son achat immédiat.

2 - Commande et devis

Toute commande de Produits se fait par courriel à l'adresse suivante paniers.lesawa.toque@gmail.com ou, le cas échéant, par téléphone au 06.18.56.19.75, et vaut acceptation expresse et irrévocable par le Client des prix et des descriptions des Produits disponibles à la vente.

La commande d'une Prestation se fait en complétant le formulaire en ligne accessible sur le site www.framboisemangue-traiteur.fr. Elle sera considérée comme effective à réception d'un devis signé par le Client, accompagné du paiement d'un acompte de 30% du montant total figurant dans le devis. Sauf disposition contraire convenue aux termes du devis, un acompte supplémentaire de 50% montant total figurant dans le devis devra être versé au plus tard un mois avant le début de

la Prestation. Le solde, soit 20% de la commande sera payé comptant au plus tard 48 heures avant la date convenue de réalisation de la Prestation.

Toute commande parvenue au Prestataire est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et obligation de paiement des services commandés.

Les devis et ses avenants éventuels constituent les conditions particulières détaillant les Prestations à réaliser. Les devis établis par le Prestataire ont une durée de validité de 1 mois.

3 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf condition particulière propre à la vente, les prix des Produits et/ou des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, tels que précisés dans les grilles tarifaires disponibles sur le site www.framboisemangue-traiteur.fr ou sur catalogue communiqué sur demande.

Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

4 - Modalités de paiement

Le paiement du prix des Produits se fait à la livraison.

Sauf autres modalités prévues expressément par le devis, le paiement du prix s'effectue comptant au jour de la Prestation et ce, soit :

- en espèce ;
- par remise de chèque bancaire émanant d'une banque domiciliée en France Métropolitaine, établi à l'ordre de la Société FRAMBOISE MANGUE ; étant précisé que, sauf condition particulière, le chèque sera mis à l'encaissement à réception ;
- par virement bancaire contre remise d'un RIB.

Une facture sera remise au Client sur simple demande s'agissant des Clients non professionnels et dès la réalisation de la Prestation s'agissant des Clients professionnels.

5 - Retard de paiement

Conformément à la législation en vigueur, toute somme non réglée à l'échéance par tout Client Professionnel donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros qui se cumulera de plein droit

avec une pénalité de retard applicable à compter de la date d'exigibilité de la facture et égale au taux appliqué par la Banque Centre Européenne (BCE) à son opération de refinancement en vigueur au moment de l'application des présentes conditions générales de vente majorée de dix (10) points de pourcentage.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le trente et unième jour suivant la date d'exécution de la Prestation.

6 - Livraison et exécution de la Prestation

La livraison des Produits commandés se fera à l'adresse indiquée par le Client lors du passage de la commande. Les frais de livraison appliqués sont de 5 €, 10 € ou 20 € pour toute commande inférieure au tarif minimum requis par zones de livraison telles que décrites sur le site www.framboisemangue-traiteur.fr. Le Client doit s'assurer de la conformité de la commande à la livraison des Produits. Toute réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

L'exécution de la Prestation s'effectuera au lieu et dans le délai précisé dans le devis. A défaut d'indication, le Client informe le Prestataire au plus tard dans le mois suivant l'acceptation du devis de la date de réalisation de la Prestation. Le Prestataire confirme sans retard injustifié sa disponibilité pour cette date.

7 - Droit de rétractation

Sous réserve des dispositions de l'article L.221-28 1°, 3°, 4° et 5° du Code de la consommation, le Client Consommateur bénéficie du droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Le Client en informe le Prestataire en adressant à ce dernier, par lettre recommandée avec avis de réception, une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Lorsque le droit de rétractation est régulièrement exercé, le Prestataire rembourse le Client Consommateur de la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à compter de laquelle il est informé de la décision du Client Consommateur de se rétracter, et ce conformément aux termes de l'article L.221-24 du Code de la consommation.

Le Client Professionnel achetant pour les besoins de son activité professionnelle ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

8 - Annulation de la commande

Toute commande de Prestation peut être modifiée ou annulée jusqu'à un mois avant la date prévue de son exécution. L'acompte de 30% demeurera acquis au Prestataire.

En cas d'annulation moins d'un mois avant la date convenue d'exécution de la Prestation, et ce pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, la commande sera facturée en intégralité conformément aux termes du devis.

9 - Obligations du Prestataire

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage, ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions particulières du contrat. Pour ce faire, le Prestataire affectera à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

10 - Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais nécessaires, toutes informations et documents utiles à la bonne exécution de la Prestation ; et à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la Prestation.

11 - Garantie

En ce qui concerne les Clients Consommateurs, il sera rappelé, conformément aux dispositions de l'article L. 211-2 du Code de la consommation et de l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2014, que :

S'agissant de la garantie de conformité :

Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions des articles L.227-4 et suivants du Code de la Consommation. Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le consommateur dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de son vendeur et faire valoir la garantie légale de conformité.

En cas de défaut de conformité, le consommateur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la Consommation. Si toutefois aucune des solutions envisagées ne pouvait être mise en œuvre dans le mois suivant la

réclamation, le consommateur a la possibilité de restituer le bien et se faire rembourser du prix ou conserver le bien et se faire rembourser une partie du prix. Durant les six (6) premiers mois suivant la délivrance du bien, le consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

S'agissant de la garantie des vices cachés :

Le vendeur est tenu des défauts cachés de la chose vendue au sens et dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil. Lorsque le consommateur décide de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code Civil, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

Le Client Professionnel bénéficie des dispositions de la garantie légale, notamment celles relatives à la garantie des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil.

Le Client doit faire connaître au Prestataire les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de 8 jours à compter de la fourniture des services. Les défaut et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, dans la mesure du possible, ou à remboursement, dans un délai maximum de 14 jours.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure.

12 - Force majeure

La responsabilité du Prestataire sera entièrement dérogée si l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes Conditions Générales de Vente, résulte d'un cas de force majeure ou d'une intervention du Client visant à entraver la bonne réalisation des Prestations.

Pour l'application des présentes Conditions Générales de Vente, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou

inévitable au sens de l'article 1218 du Code civil, et indépendant de la volonté du Prestataire, comme par exemple un incendie, une inondation, une interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ou encore une grève totale ou partielle quelle qu'en soit la nature telle qu'une grève des transports ou des services postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du Prestataire qui, dans le cas où le retard qui en résulterait le justifierait, se réserve la possibilité de demander la résiliation du contrat, sans être tenue de verser une quelconque indemnité et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

13 - Données personnelles

Le Prestataire déclare et garantit que les données à caractère personnel du Client sont collectées et traitées dans la limite de ce qui est strictement nécessaire au traitement de la Commande et à l'exécution des présentes conditions générales, et ce en conformité avec le règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la législation applicable n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

En tant que de besoin, il est précisé que ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des présentes CGV et, au maximum, pendant une durée qui n'excèdera pas cinq (5) ans à compter de la commande, sauf si le Client exerce, dans les conditions prévues ci-dessous, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation et la réglementation en vigueur ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Client dispose du droit d'accéder à ses données personnelles, d'en demander la rectification, la portabilité et l'effacement, ou encore en limiter le traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, le Client peut exercer ses droits précédemment énumérés en adressant sa demande par courrier à l'adresse du siège social du Prestataire, à l'attention du Responsable du traitement des données à caractère personnel, lequel disposera d'un délai d'un mois, à compter de la réception de la demande, pour y répondre.

En acceptant les présentes conditions générales, le Client donne son accord exprès au traitement de

ses données à caractère personnel

14 - Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

À défaut de règlement amiable, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, y compris avant dire droit et nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sera :

- pour les Clients Professionnels, de la compétence du Tribunal de Commerce de BORDEAUX ;

- pour les Clients Consommateurs, du ressort des tribunaux désignés comme compétents en application des dispositions du Code de procédure civile et de l'article R.631-3 du Code de la Consommation. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, les Clients Consommateurs sont informés de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du Livre VI du Code de la consommation.

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord ») et cachet commercial.



Tel : 06.18.56.19.75

www.framboisemangue-traiteur.fr

framboise.mangue.traiteur@gmail.com

6 rue Antonin Larroque 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Numéro SIRET 510 845 894 00037 Code APE 5621Z